



FONCTION PUBLIQUE : LE GOUVERNEMENT VEUT RÉDUIRE LES DROITS POUR GARDE D'ENFANT

Alors que le gouvernement déroule sa propagande sur l'égalité hommes/femmes dans le cadre professionnel (congés paternité etc), derrière les effets d'annonce il prépare une remise en cause majeure pour les droits des parents dans la Fonction Publique.

Pour tous les fonctionnaires (Etat, Santé et Territoriale), nous disposons actuellement d'autorisations spéciales d'absences en cas de garde d'enfant malade jusqu'aux 16 ans de l'enfant (ou plus si l'enfant est en situation de handicap).

**DEUX FOIS MOINS
DE JOURS ENFANTS-MALADE !
POURQUOI, ILS SONT PEUT-ÊTRE
DEUX FOIS MOINS MALADE !!!**

Pour un parent célibataire ou si l'autre parent ne bénéficie pas de tels droits, cela correspond à 12 jours d'autorisations d'absence.

Pour un couple de fonctionnaires, cela correspond à 6 jours par agent, soit 12 jours répartis à leur convenance.

Avec la réforme en cours, nous passerons à seulement 3 jours par agent quelle que soit la situation ! Une mère célibataire ne disposera que de 3 jours d'autorisation d'absence ! Pour un couple de fonctionnaires, on passera de 12 jours à 6 jours ! (3 jours par agent là aussi) ! Les agents perdraient entre 9 et 6 jours !

On nous vole des jours et on va nous forcer à utiliser nos congés personnels pour pouvoir garder nos enfants ! Une fois de plus, le gouvernement montre son manque de considération pour les agents de l'État !

La seule dérogation prévue : si jamais l'agent a 3 enfants ou un enfant de moins d'un an, l'agent pourra disposer de 5 jours au lieu de 3, soit une perte sèche de 7 jours pour tous les parents célibataires !

Et cette attaque contre nos droits fait partie du projet de loi pour l'égalité hommes/femmes dans la Fonction Publique ! On se moque de nous !

**RETRAIT DU PROJET DE DÉCRET
CONTRE NOS AUTORISATIONS D'ABSENCES !**

